

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2021

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

**ABSENTS :** M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

### 13. Avenants au marché de travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie.

Par délibération en date du 25 juin 2019, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie. Le montant du marché signé était de 974 697,39 € HT soit 1 169 636,87 € TTC.

Les conseils municipaux du 4 novembre 2019, du 2 décembre 2019, du 10 février 2020, du 23 mai 2020 et du 28 septembre 2020 ont validé des avenants, portant le montant global du marché de travaux à 1 021 668,02 € HT soit 1 226 001,63 € TTC.

Des adaptations doivent être effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ces adaptations doivent faire l'objet d'avenants pour les lots n°3, 7, 9, 11 et 12. Sont concernés :

N°lot	Entreprise	Nature / prestation ayant entraîné la + ou - value	Montant € HT	Montant € TTC
3	N.S. KOMAR	Rectificatif sur prix et détermination des chapes de rattrapage	3 351,95	4 022,34
3	N.S. KOMAR	Modifications de prestations : suppression du piquage d'enduits existants et remplacement de rejointement de mur moellon par réalisation d'un enduit plein	-2 510,28	-3 012,34
7	SAS MIROITERIE RAYNAUD	Suppression de prestation : châssis fixe vitré intérieur du local détente café	-691,56	-829,87
9	SARL PIERRE FAURE	Prestations supplémentaires de plâtrerie suite oubli au CCTP : réalisation de parements en BA13 collé au R+2 de l'extension	727,00	872,40
9	SARL PIERRE FAURE	Suppression de prestation : habillage de renforts/maille métallique enduite	-2 250,00	-2 700,00
11	SARL SOLS BOUTICS	Prestation complémentaire de cloutage pour bande éveil à la vigilance	554,79	665,75

<b>12</b>	SAS ROUGIER BATIMENT	Prestations supplémentaires de peinture suite oubli au CCTP : mise en peinture des parements en BA13 collé demandés en TS au R+2 de l'extension	405,24	486,29
<b>TOTAL DES AVENANTS</b>			<b>-412,86</b>	<b>-495,43</b>

Le coût total des marchés est donc minoré de 412,86 € HT soit 495,43 € TTC.

Le montant global du marché de travaux est porté à 1 021 255,16 € HT soit 1 225 506, 19 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer les avenants tels qu'ils sont détaillés ci-dessus sur les montants globaux des lots n°3, 7, 9, 11 et 12,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

